Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

## SÉRIE SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

## SESSION 2026

## ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU : ÉCONOMIE, DROIT ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT

### du contrôle continu pour l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

| Composition de l'épreuve | Support |
|---|---|
| **Partie 1 : Analyse juridique d'une annulation de représentation** (7 points) | Dossier Questionnement |
| **Partie 2 : Analyse managériale et stratégique** (7 points) | Dossier Questionnement |
| **Partie 3 : Analyse économique et financière** (6 points) | Dossier Questionnement |
| **DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)** | Fourni avec le sujet |
| **DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE** | Fin de sujet |

**L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

**LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.**

# DOSSIER SUJET

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : CHÂTEAU DE VERSAILLES SPECTACLES, VERSAILLES

Vous êtes chargé d'appuyer la préparation d'une série de représentations produite par Château de Versailles Spectacles, société par actions simplifiée du secteur de la production et de la diffusion de spectacles vivants. L'entreprise développe une programmation patrimoniale et accueille des publics français et internationaux.

Pour les besoins de l'étude, le dossier décrit une situation de travail et fournit des données chiffrées propres au cas. Ces données ne constituent pas des comptes publiés de l'entreprise. Une représentation prévue à l'Opéra royal a été annulée après une décision administrative de fermeture liée à des inondations. L'entreprise doit examiner les conséquences contractuelles de cette annulation, adapter sa stratégie et évaluer l'équilibre économique de la série.

Vous répondrez de façon structurée en mobilisant les documents du dossier. Pour l'analyse juridique, respectez les étapes suivantes : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée pour l'espèce. Le barème total est de 20 points.

## Partie 1 : Analyse juridique d'une annulation de représentation (7 points)

***Contrat de prestation artistique et force majeure***

La société a conclu avec une artiste interprète un contrat portant sur deux représentations. Le cachet total prévu est de 24 000 euros. Une avance de 12 000 euros a été versée à la signature. La clause 8 du contrat, reproduite dans le DT 2, prévoit le régime applicable si un cas de force majeure empêche l'exécution. Après des inondations exceptionnelles, une décision administrative interdit l'accès à l'Opéra royal pour la date concernée. Aucun lieu de remplacement adapté n'est disponible dans les 24 heures. L'artiste conteste la qualification de force majeure et refuse de restituer l'avance.

Vous devez traiter la situation en appliquant explicitement le syllogisme juridique.

**1.1** (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits et formulez le problème de droit auquel doit répondre la société. Distinguez les parties, le contrat, l'obligation inexécutée et l'événement invoqué.

**1.2** (2,5 points) Exposez la règle de droit applicable à partir du DT 1 et la portée de la décision de la Cour de cassation résumée dans le DT 2. Présentez les conditions de la force majeure en matière contractuelle et le rôle de la clause 8.

**1.3** (3 points) Appliquez la règle aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez les éléments qui permettent ou non de retenir la force majeure, puis précisez la conséquence sur l'avance de 12 000 euros au regard de la clause 8. Complétez le DR 1.

## Partie 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

***Diagnostic de l'environnement et choix de développement***

La direction souhaite maintenir l'attractivité de sa programmation tout en réduisant l'exposition financière aux annulations et en élargissant son public. Les informations de contexte et les données de l'entreprise nécessaires au diagnostic figurent dans le DT 1. Le diagnostic doit distinguer les facteurs externes des ressources et limites internes.

**Repères pour le diagnostic stratégique**

| Dimension | Éléments fournis |
|---|---|
| Politique et juridique | Programmation dans un établissement patrimonial ; autorisations et décisions de sécurité applicables aux lieux accueillant du public. |
| Économique | Coûts de production élevés ; recettes sensibles au taux de remplissage ; dépendance partielle aux financements publics et partenariats. |
| Socioculturel | Demande pour les expériences culturelles patrimoniales ; nécessité de renouveler et diversifier les publics. |
| Technologique | Billetterie en ligne et outils numériques de communication disponibles ; possibilité de proposer des contenus numériques complémentaires. |
| Environnemental | Aléas météorologiques susceptibles de perturber les représentations et les déplacements des publics. |
| Ressources et organisation | Savoir-faire de production, lieu patrimonial distinctif et réseau artistique ; dépendance à des sites de représentation spécifiques. |

*Éléments du cas à analyser à l'aide du DT 1.*

**2.1** (2,5 points) Réalisez une analyse PESTEL en identifiant au moins un facteur pertinent pour cinq dimensions différentes. Pour chaque facteur, précisez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'activité étudiée.

**2.2** (2,5 points) Établissez un diagnostic synthétique des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'entreprise à partir du contexte et du DT 1. Complétez le tableau du DR 1 en justifiant au moins un élément dans chacune des quatre rubriques.

**2.3** (2 points) Proposez deux décisions managériales cohérentes avec le diagnostic. Pour chacune, expliquez l'objectif poursuivi et le risque ou la contrainte à prendre en compte. Au moins une proposition doit contribuer à réduire la vulnérabilité aux annulations ou à diversifier les recettes.

## Partie 3 : Analyse économique et financière (6 points)

***Rentabilité de la série et seuil de fréquentation***

Le DT 3 présente les données prévisionnelles d'une série de quatre représentations. La capacité est de 800 places par représentation, le prix moyen effectivement encaissé est de 42 euros par billet vendu et le taux de remplissage prévisionnel est de 70 %. Les charges variables liées aux billets

vendus sont de 8 euros par billet. Les charges fixes de la série sont de 58 000 euros. Une subvention affectée à la série est de 18 000 euros. Pour le calcul du seuil de rentabilité en billets, retenez que cette subvention est acquise et qu'elle contribue à couvrir les charges fixes. Les valeurs peuvent être arrondies au billet entier le plus proche.

**Données prévisionnelles de la série**

| Indicateur | Valeur |
|---|---|
| Nombre de représentations | 4 |
| Capacité par représentation | 800 places |
| Taux de remplissage prévisionnel | 70 % |
| Prix moyen encaissé par billet | 42 € |
| Charges variables par billet vendu | 8 € |
| Charges fixes de la série | 58 000 € |
| Subvention affectée à la série | 18 000 € |

*Données du cas, en euros sauf indication contraire.*

**3.1** (2 points) Calculez le nombre prévisionnel de billets vendus, le chiffre d'affaires de billetterie et le résultat prévisionnel de la série après prise en compte de la subvention, des charges fixes et des charges variables. Présentez les étapes de calcul. Utilisez les relations suivantes : chiffre d'affaires de billetterie = billets vendus × prix moyen ; charges variables = billets vendus × charge variable unitaire ; résultat = recettes totales − charges totales.

**3.2** (2 points) Calculez le nombre minimal de billets à vendre pour atteindre le seuil de rentabilité, en tenant compte de la subvention acquise. Utilisez la relation : seuil en billets = (charges fixes − subvention) ÷ (prix moyen − charge variable unitaire). Arrondissez au billet entier supérieur et calculez le taux de remplissage correspondant sur les 3 200 places disponibles.

**3.3** (2 points) À partir de vos résultats, appréciez la marge de sécurité de la prévision de fréquentation. Indiquez une action commerciale ou de gestion susceptible d'améliorer l'équilibre économique et justifiez-la à l'aide d'une donnée chiffrée du dossier.

# DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

## **DT 1** : ENTREPRISE, SITUATION DE PRODUCTION ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE

Château de Versailles Spectacles est une société par actions simplifiée exerçant dans le secteur de la production, de l'organisation et de la diffusion de spectacles. Son positionnement repose notamment sur la valorisation d'un patrimoine culturel et sur une programmation artistique destinée à des publics variés. Dans la situation étudiée, la série comprend quatre représentations dans un lieu patrimonial. La capacité commerciale est de 800 places par représentation.

La direction identifie plusieurs éléments de contexte : les décisions des autorités compétentes peuvent imposer une fermeture pour des motifs de sécurité ; les productions mobilisent des artistes, des équipes techniques et des dépenses engagées avant la représentation ; les recettes de billetterie varient avec le remplissage et le prix moyen ; les outils de billetterie en ligne facilitent la vente et la connaissance des publics ; les aléas météorologiques peuvent perturber l'accès aux lieux et la tenue des spectacles. L'entreprise dispose d'une expérience de production et d'un lieu à forte identité, mais une programmation liée à des sites déterminés limite parfois les solutions de repli immédiates.

Ces éléments constituent les données de la situation à analyser. Ils ne sont pas présentés comme des comptes ou des déclarations publiques de l'entreprise.

## **DT 2** : TEXTES APPLICABLES, CLAUSE CONTRACTUELLE ET JURISPRUDENCE

**Code civil, article 1103 :** « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

**Code civil, article 1218 :** « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1. »

**Code civil, article 1231-1 :** « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

**Cour de cassation, assemblée plénière, 14 avril 2006, pourvoi n° 02-11.168 :** résumé de la portée de la décision. Au visa de l'ancien article 1148 du Code civil, la Cour rappelle que la force majeure suppose un événement imprévisible lors de la conclusion du contrat et irrésistible dans ses effets pour le débiteur. La décision illustre la nécessité d'apprécier concrètement si l'événement empêchait effectivement l'exécution de l'obligation ; la seule difficulté rencontrée par le débiteur ne suffit pas à établir la force majeure. Ce passage est un résumé de principe et non une citation littérale de l'arrêt.

**Extrait du contrat conclu pour la série, clause 8 :** « Si un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil empêche définitivement la représentation, le contrat est résolu pour la représentation concernée, sans indemnité de part et d'autre. Les sommes reçues au titre de la représentation non exécutée sont restituées dans un délai de trente jours. Chaque partie conserve à sa charge ses dépenses déjà engagées. »

**Faits communiqués aux parties :** une décision administrative interdit l'accès à l'Opéra royal à la suite d'inondations exceptionnelles. La fermeture concerne la date prévue. Aucun lieu de remplacement adapté n'est disponible dans les 24 heures. L'artiste soutient que les conditions météorologiques avaient été annoncées et conteste que l'événement soit irrésistible. La société demande la restitution de l'avance de 12 000 euros au titre de la clause 8.

## **DT 3** : DONNÉES PRÉVISIONNELLES DE GESTION DE LA SÉRIE

Les données ci-dessous sont établies pour l'étude de la série et ne représentent pas les comptes réels publiés de la société. La capacité totale offerte est calculée à partir de quatre représentations de 800 places chacune. Le prix moyen de 42 euros correspond à la recette moyenne effectivement encaissée par billet vendu. Les charges variables de 8 euros par billet couvrent les dépenses qui évoluent avec la fréquentation. Les charges fixes de 58 000 euros sont engagées pour la série indépendamment du nombre de billets vendus. La subvention de 18 000 euros est affectée à cette série et considérée comme acquise pour les calculs demandés.

**Tableau de bord prévisionnel**

| Donnée | Montant ou quantité | Précision |
|---|---|---|
| Offre totale | 3 200 places | 4 représentations × 800 places |
| Taux de remplissage prévu | 70 % | Prévision de fréquentation |
| Billets vendus prévus | À calculer | Places totales × taux de remplissage |
| Prix moyen encaissé | 42 € par billet | Recette moyenne par billet vendu |
| Charge variable unitaire | 8 € par billet | Charge évoluant avec le nombre de billets |
| Charges fixes | 58 000 € | Montant pour l'ensemble de la série |
| Subvention affectée | 18 000 € | Considérée comme acquise |

*Données propres au cas étudié.*

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**DR 1** : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.3 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour la question 1.3, rédigez votre réponse selon les quatre étapes du syllogisme juridique. Pour la question 2.2, classez les éléments en distinguant l'analyse interne de l'analyse externe et justifiez chaque élément.

**Grille de résolution de la situation juridique**

| Étape du syllogisme juridique | Réponse du candidat |
|---|---|
| Qualification juridique des faits | ..... |
| Problème de droit | ..... |
| Règle de droit applicable | ..... |
| Solution motivée de l'espèce | ..... |

*À compléter à partir des DT 1 et DT 2.*

**Tableau de diagnostic stratégique**

| Analyse interne ou externe | Rubrique | Élément et justification |
|---|---|---|
| Interne | Force | ..... |
| Interne | Faiblesse | ..... |
| Externe | Opportunité | ..... |
| Externe | Menace | ..... |

*Classez et justifiez les éléments du diagnostic.*

**Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :**

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.